



Virement retraite sur un autre compte bancaire

Par **palmer**, le **05/04/2014 à 07:42**

bonjour,
Quand j'étais en activité, je faisais virer mon salaire sur le compte de mon conjoint qui était à son nom de jeune fille, ça ne posait pas de problèmes. J'ai demandé à faire la même chose pour ma pension de retraite, on me dit que c'est interdit, pourquoi c'est autorisé pour le salaire et interdit pour la pension ??
cordial,
AM

Par **chaber**, le **05/04/2014 à 09:29**

bonjour
le versement de la retraite doit obligatoirement être effectué sur un compte personnel ou un compte joint
<http://www.carsat-ra.fr/index.php/assures/retr/96-je-gere-ma-retraite/declarer-mes-changements-de-situation>

Par **palmer**, le **05/04/2014 à 15:38**

bonjour,
ok, vu, merci
cordial
AM